

Les premiers ministres des provinces et des territoires travaillent ensemble à renforcer la prospérité économique future du Canada

Mettre l'accent sur la productivité et l'innovation

ST. JOHN'S, 17 juillet 2015 – La croissance économique et la prospérité futures exigeront de l'économie canadienne qu'elle maintienne et augmente sa compétitivité. Une productivité et une innovation soutenues sont des moteurs essentiels pour stimuler la compétitivité, favoriser la croissance des entreprises et créer des emplois de qualité pour les Canadiens.

Les premiers ministres des provinces et territoires reconnaissent également que les gouvernements ont un rôle à jouer dans la création d'un environnement favorable au développement commercial à long terme et apte à soutenir la prospérité économique.

Dans le cadre de leurs discussions, les premiers ministres des provinces et territoires ont annoncé aujourd'hui que les premiers ministres Davis, Wynne, Couillard, MacLauchlan et Clark dirigeront le **Groupe de travail sur la productivité et l'innovation économique**. Ce groupe de travail, formé de ministres, précisera les possibilités d'accroître la productivité et l'innovation dans l'économie canadienne. Ce groupe de travail dressera l'inventaire des approches provinciales et territoriales existantes afin d'établir les domaines d'action qui permettront de combler le fossé entre l'innovation et la commercialisation et, par le fait même, de soutenir la croissance économique et la création d'emplois.

Supprimer les obstacles au commerce intérieur

Aujourd'hui, les premiers ministres des provinces et territoires ont fait état des progrès concernant l'accroissement du commerce intérieur et des investissements. Ils ont entre autres signé un protocole provincial-territorial qui facilitera la mobilité des apprentis partout au Canada et améliorera encore davantage les conditions nécessaires à la croissance économique dans tout le pays. Ce protocole permettra d'assurer la reconnaissance mutuelle de la formation technique, de l'expérience de travail et des examens afférents pour les apprentis se déplaçant d'une province et d'un territoire à l'autre pour travailler de façon permanente ou temporaire. De plus, il permettra de rendre disponibles pour les apprentis des renseignements clairs, accessibles, uniformes et transparents sur la mobilité.

Les premiers ministres des provinces et territoires ont également annoncé l'entrée en vigueur d'un mécanisme amélioré de résolution des différends entre une personne et un gouvernement dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Ce nouveau mécanisme comprend notamment des pénalités de nature financière en cas de non-conformité avec les rapports des groupes d'experts. La création d'un processus plus équitable et plus transparent, qui permettra aux personnes et aux entreprises de remettre en question les pratiques réglementaires lorsqu'ils croient que des mesures gouvernementales ne sont pas conformes à l'ACI, augmentera la reddition de comptes et améliorera la circulation des biens, des services, des investissements et de la main-d'œuvre.

Les premiers ministres sont résolus à mettre en œuvre un plan ambitieux visant à corriger les obstacles au commerce intérieur et entendent finaliser le renouvellement complet de l'ACI d'ici mars 2016.

Les premiers ministres des provinces et territoires pressent le gouvernement fédéral de réduire ses propres mesures qui limitent ou qui faussent les échanges commerciaux et les investissements au Canada, et lui demandent d'afficher le même niveau d'ambition qu'eux en prenant les moyens pour moderniser l'ACI, réduire les obstacles et les éléments qui déstabilisent les marchés et assurer l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

Les premiers ministres continuent d'encourager la réalisation de progrès dans des domaines qui, historiquement, ont été désignés comme des irritants, notamment la réglementation du camionnage, l'enregistrement des sociétés et les obstacles techniques au commerce.

Accroître le commerce international partout dans le monde

Les premiers ministres des provinces et territoires ont discuté de l'importance du commerce international pour favoriser et soutenir une économie concurrentielle.

Ils ont discuté des récents accords avec l'Union européenne et avec la Corée du Sud et ont encouragé le gouvernement fédéral à négocier de nouveaux accords auxquels les provinces et les territoires seront associés.

Les États-Unis continuent d'être le principal partenaire commercial du Canada. Les premiers ministres ont discuté de l'importance de continuer à développer et à soutenir cette relation. Ils se sont aussi penchés sur les contentieux commerciaux en cours avec les États-Unis, notamment la nécessité, pour le Congrès américain, de mettre fin aux restrictions relatives à l'étiquetage du pays d'origine (EPO) pour le bœuf et le porc, et les défis constants liés aux clauses *Buy American* dans la législation américaine.

Les premiers ministres ont discuté de la façon dont les concurrents du Canada concluent des accords de libre-échange avec de grands partenaires commerciaux en Asie. Ils appuient avec conviction la création d'un groupe d'experts Canada-Chine qui se penchera concrètement sur les moyens d'approfondir les liens commerciaux bilatéraux et la coopération économique entre ces deux pays.

Les avantages des nouveaux accords de libre-échange se concrétiseront uniquement si les biens et les services canadiens profitent d'un accès concret vers les marchés internationaux. Il incombe donc au gouvernement fédéral de s'assurer qu'il dispose de ressources gouvernementales fédérales suffisantes en matière de services liés au commerce, et ce, afin que les producteurs puissent profiter pleinement des possibilités commerciales que créent les accords de libre-échange.

Les premiers ministres ont réitéré l'importance, pour les provinces et les territoires, d'avoir la possibilité de participer plus activement aux négociations d'accords commerciaux internationaux, afin de s'assurer que les intérêts des provinces et des territoires soient pleinement pris en compte et adéquatement représentés.

Lorsque le gouvernement fédéral s'est engagé auprès des provinces ou des territoires en matière de négociations commerciales internationales ou qu'il a conclu avec eux des ententes en ce sens, il se doit de respecter les engagements et les obligations qui en découlent.

Investissement dans les infrastructures

Les premiers ministres conviennent qu'investir dans les infrastructures publiques est une priorité pour les provinces et les territoires et qu'il est nécessaire de tabler sur des partenariats fructueux en ce sens avec le gouvernement fédéral. Les investissements du Canada doivent refléter la capacité reconnue des infrastructures publiques à :

- stimuler la croissance économique;
- contrôler la congestion routière et faciliter l'acheminement des biens vers les marchés;
- stimuler le commerce international;
- accroître la productivité;
- améliorer la qualité de vie des Canadiens;
- atténuer les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur nos collectivités.

Le Conference Board du Canada suggère que pour progresser au rythme de ses concurrents, le pays doit accroître son niveau actuel d'investissement dans les infrastructures publiques, lequel se situe à 3,6 % du PIB. À l'heure actuelle, dans tout le Canada, les coûts des infrastructures publiques sont supportés de manière disproportionnée par les provinces et territoires – et leurs partenaires municipaux – comparativement au gouvernement fédéral. Les premiers ministres des provinces et territoires demandent au gouvernement fédéral de faire des infrastructures une priorité pour de nouveaux investissements, en fournissant un financement accru aux provinces et aux territoires pour le soutien de la construction ou de l'entretien d'infrastructures essentielles au développement économique. Ils pressent également le gouvernement fédéral de travailler avec les provinces et les territoires afin d'établir une cible appropriée pour les investissements dans les infrastructures au Canada, laquelle favorisera la croissance économique et l'innovation et respectera les priorités et le contexte particulier de chaque province et de chaque territoire.

– 30 –

Renseignements :

Heather MacLean

Directrice des communications

Bureau du premier ministre

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

709 729-3581

heathermaclean@gov.nl.ca